

# Inquiétante proximité à Aubange entre eau potable et rejet de PCB

Un point de captage d'eau potable se trouve à quelques centaines de mètres du broyeur de métaux d'Aubange, qui a été bridé vendredi par le bourgmestre pour rejet excessif de PCB toxiques. Service public de Wallonie et Société wallonne de distribution d'eau se disent très attentifs.



Les analyses réalisées par la Région wallonne mettent en évidence des rejets hautement toxiques par Ecore. - D.R.



Par **[Alain Jennotte \(/32058/dpi-authors/alain-jennotte\)](#)**

Journaliste au service Enquêtes

Le 5/05/2021 à 18:08

C'est un petit rectangle anodin sur Google Maps, juste au nord du broyeur à métaux de la société Ecore à Aubange (province de Luxembourg). Mais un zoom sur la carte en mode « satellite » montre que ce bâtiment inhabité est un captage d'eau appartenant à la Société wallonne de distribution d'eau (SWDE). Avec le club canin tout proche, ce captage est le plus proche voisin du broyeur à métaux d'Ecore. La société d'Aubange a fait l'objet d'une ordonnance de police pour ses dépassements répétés de rejets de PCB, **une molécule hautement toxique** (<https://plus.lesoir.be/369595/article/2021-05-01/pollution-le-bourgmestre-daubange-bridge-le-broyeur-de-metiaux-decore>).



LIRE AUSSI

**Pollution: le bourgmestre d'Aubange bride le broyeur de métaux d'Ecore**  
(<https://plus.lesoir.be/369595/article/2021-05-01/pollution-le-bourgmestre-daubange-bride-le-broyeur-de-metaux-decore>)

L'ordonnance rendue vendredi dernier par le bourgmestre d'Aubange, François Kinard (CDH), fait suite à un procès-verbal de la police wallonne de l'Environnement, qui a également été transmis au parquet, comme l'a confirmé au *Soir* Dimitri Gourdange, le magistrat responsable pour les matières environnementales pour l'arrondissement du Luxembourg. Le dossier est en cours d'information.

Peut-on imaginer que ce captage d'eau potable, géré par la Société wallonne de distribution d'eau (SWDE) puisse être influencé par les rejets excessifs de PCB d'Ecore ? Seul un test réalisé par un laboratoire spécialisé pourrait répondre à la question. Mais ce test, à l'heure actuelle, n'est pas encore programmé.



Du côté du Service public de Wallonie, la Direction des eaux souterraines a rapidement répondu à nos questions. « Le point de captage de la SWDE se situe au nord-ouest du site d'Ecore et en est assez proche. Les puits prélèvent l'eau dans une zone aquifère profonde et se trouvent en amont hydrogéologique d'Ecore ». Cependant, le service régional de l'Eau se veut rassurant. « Les eaux d'Ecore, qu'elles soient de rejet ou de ruissellement, coulent vers le sud, donc à l'opposé des captages de la SWDE. Le risque de pollution est donc faible ». La direction des Eaux ajoute que « la SWDE contrôle de son côté bien évidemment la qualité de l'eau prélevée et de l'eau distribuée en application du code de l'Eau ».



Seul souci, le dernier test de PCB réalisé à Aubange par la SWDE remonte à... 2014. On peut pourtant difficilement accuser la SWDE de négligence. Cette entreprise publique autonome, le plus gros des quarante-huit gestionnaires wallons de distribution d'eau potable, fait même plutôt figure de bon élève. « Une directive européenne qui sera d'application en 2024 impose aux distributeurs de nouvelles obligations en matière de qualité de l'eau, avec des plans de sécurité spécifiques pour les endroits considérés comme les plus sensibles », explique Sébastien Ronkart, le directeur des laboratoires d'analyse de la SWDE. « Mais nous avons décidé de ne pas attendre que ces *water safety plans* deviennent obligatoires et nous avons déjà commencé à les mettre en œuvre ».

## Pas de test de PCB depuis sept ans

Par ailleurs, la SWDE prépare des plans de contrôle qui sont validés par la Région wallonne. Mais de longue date, les PCB n'en font plus partie. « Par le passé, jusqu'à une décision européenne de 1998 transposée quelques années plus tard par la Wallonie, c'était obligatoire », poursuit Sébastien Ronkart. « La SDWE a cependant décidé de poursuivre le contrôle des PCB sur une base volontaire jusqu'en 2014. Mais comme à l'époque, les analyses sur le territoire étaient négatives, on a abandonné ce test dans nos plans de contrôle ».

LIRE AUSSI

**Le broyeur de Courcelles pollue aussi les eaux aux PCB**

(<https://plus.lesoir.be/281702/article/2020-02-20/le-broyeur-de-courcelles-pollue-aussi-les-eaux-aux-pcb>)

Mais est-ce que l'activité d'Ecore et les résultats des analyses les plus récentes n'exigent pas que l'on redevienne attentif, pour la captation des eaux potables, à ces PCB, des molécules hautement toxiques et considérées par l'Organisation mondiale de la Santé comme étant des perturbateurs endocriniens et très vraisemblablement cancérogènes ? A Courcelles, notamment, la police régionale de l'Environnement a dressé un constat d'infraction en décembre 2019, après avoir relevé la présence de différents types de PCB dans les eaux d'un ruisseau proche de la société Keyser, qui exploite un broyeur à métaux. Ces rejets sont formellement interdits par la législation. Même si la situation d'Ecore est différente, la SWDE se dit prête à prendre ses précautions. « Dans le cas du puits

de captage d'Aubange, l'eau souterraine est particulièrement bien protégée », précise le directeur des labos de la SWDE « Mais à l'avenir, nous allons prendre ce risque spécifique en compte ».